



stationnement rue village

Par **orland56**, le **12/03/2024 à 07:23**

bonjour.

l'interdiction de stationner doit elle obligatoirement etre signalé.

le maire peut il interdire de stationer dans certains lieu,sans qu'il y ai de panneau indiquant l'interdiction.

merci.

Par **Cousinnestor**, le **12/03/2024 à 07:28**

Hello !

Mais Orland comment ce maire s'y prend-il donc pour prononcer ces interdictions de stationner dans certains lieux sans les "signaler" (à part bien sûr les interdictions génériques du code de la route)...?

A+

Par **LESEMAPHORE**, le **12/03/2024 à 09:36**

[quote]

l'interdiction de stationner doit elle obligatoirement etre signalé.

[/quote]

Oui si disposition reglementaire prise par le Maire .

je peux argumenter juridiquement si vous etes reellement intéressé.